

Au Planty, la fronde s'étend

Le collectif de riverains du quartier du Planty, opposé au projet immobilier de Nexity, a récemment été rejoint par une soixantaine d'habitants de la résidence Saint-Pierre.

Face au projet immobilier du quartier du Planty, le collectif de contestation ne faiblit pas. Des habitants de la résidence Saint-Pierre, située rue de l'Abbé-Deniau, ont ainsi envoyé une pétition, réunissant 56 signatures, à la mairie par lettre recommandée. La circulation reste la principale interrogation des résidents, comme en témoigne cette protestation : « *Compte tenu de l'exiguïté des rues et passages afférents à cette parcelle, il nous est impossible d'avaliser dans cette zone saturée l'arrivée d'une centaine de familles de leurs propres véhicules et de ceux liés à leurs relations.* »

« Il n'y a toujours pas de plan de circulation »

BERNARD MOUCHET

Riverain

Pour rappel, le projet du promoteur Nexity porte sur la construction de cent appartements, répartis sur quatre bâtiments, ainsi que deux maisons individuelles, sur une surface de 8 000 m², comprenant l'ex-école du Planty et l'ancienne carrosserie Macquigneau. Le 10 juillet dernier, le permis de construire a été délivré par la mairie, alors même que cette dernière avait promis aux riverains de les consulter pour établir un nouveau plan de circulation avant d'accorder cette



Cholet, quartier du Planty, mercredi 2 août. Des habitants de la résidence Saint-Pierre ont signé une pétition s'opposant au projet immobilier Nexity.

PHOTO : CO-JESSY GOURDON

permission.

« Il n'y a toujours pas de plan de circulation, la mairie devait revenir vers nous, et nous attendons encore une réponse, précise Bernard Mouchet, porte-parole de la pétition, accompagné d'une signataire. De plus, la date de décision du permis de construire tombe en plein milieu des vacances de beaucoup de personnes. C'est malhonnête de la part des élus. » Contacté, Jean-Claude Bregeon, le premier adjoint en charge de l'urbanisme, n'a pas répondu à nos sollici-

tations.

Également, les inquiétudes des signataires se dirigent vers les espaces verts. « Parmi les hypothèses émises pour désenclaver ces constructions, l'une d'elles serait de raser l'espace vert (restant) faisant la jonction entre les rues Decelle et de l'abbé Deniau. Nous ne pourrions pas accepter cette solution », peut-on lire sur la

pétition. « Si on enlève cet espace vert, il n'y aura plus que du béton et des parkings », commentent les deux Choletais, avant de conclure : « Dans le quartier, il y a déjà une grosse densité de maisons et d'immeubles. Nous sommes sûrs qu'il y a d'autres espaces sur la ville de Cholet pour sortir ces immeubles de terre. »

Jessy GOURDON

À SAVOIR

Le projet en chiffres

Le projet immobilier du promoteur Nexity, rue Auguste-Decelle, porte sur une surface au sol de 8 338 m² sur l'emprise de l'ancienne école du Planty et l'ancienne carrosserie Macquigneau. Quatre résidences de trois étages maximum (14,6 m de haut pour la plus élevée) et deux maisons y seront bâties selon le permis de construire accordé par la Ville de Cholet le 10 juillet.

En voici le détail :

Immeubles. Quatre bâtiments respectivement de 19, 25, et deux fois 28 logements, soit 100 appartements (45 T2, 45 T3 et 10 T4).

Maisons. Les deux pavillons seront d'une superficie au sol de 89 m² chacune.

Parkings. Cent quatre places de stationnement sont prévues, dont 68 en extérieur et 36 en intérieur.



Cholet, quartier du Planty, jeudi 3 août. L'espace vert faisant la jonction entre la rue Auguste-Decelle et celle de l'Abbé-Deniau.

PHOTO : CO-JESSY GOURDON

Courrier de l'Ouest 4 août 2023